



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Septembre 2008

### **Etaient présents :**

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes Jean-Jacques JABLKOWSKI, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM, M. Pierre AMANN, M<sup>me</sup> Muriel BOSSERT, M. Christian DOCK, M. Thierry FREY (jusqu'au point 5), M<sup>elle</sup> Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. Michel MECKERT, M<sup>me</sup> Martine NUSS, M. Philippe PELEGRI, M<sup>me</sup> Fabienne SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

- M. Michel ESTNER qui a donné procuration à M. Jean-Jacques JABLKOWSKI
- M. FREY Thierry (à partir du point 6) qui a donné procuration à M. le Maire

### **1 – Procès-verbal de la séance 07 Juillet 2008**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 Juillet 2008 a été adopté à l'**unanimité** par les membres présents lors de la séance.

### **2 – Tarif location salle « Ehret Wantz »**

Jusqu'à ce jour, la Commune mettait gratuitement à disposition la salle « Ehret Wantz » pour l'association « Le Nid d'Andlau » pour leur activité théâtrale. Mais vu le prix actuel de l'énergie et les nouvelles sollicitations pour la pratique du Qi Gong, M. le Maire propose de mettre en place une tarification pour les personnes ou associations extérieures à la Commune.

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**DECIDE** de mettre en place un **forfait annuel** soit :

- 250 € pour une occupation par semaine
- 500 € pour deux occupations par semaine

**CHARGE** M. le Maire d'établir les contrats de location

### **Adopté à l'unanimité**

### **3 – Office du Tourisme Intercommunal : autorisation à commercialiser des produits touristiques**

**Le Maire expose que** : par lettre en date du 28 juillet 2008, l'Office de Tourisme Barr Bernstein a fait connaître que dans le cadre de la commercialisation de prestations et

d'actions relevant du tourisme dans sa zone géographique d'intervention, il lui appartient de solliciter l'autorisation de commercialisation auprès de la Préfecture du Bas-Rhin.

Conformément aux dispositions légales, relatives à l'organisation de voyages ou de séjours, l'avis des Conseils Municipaux de l'ensemble des Communes du territoire de compétence, susceptibles d'être concernées par l'une ou l'autre des actions, est requis.

Cette autorisation permettra à l'Office de Tourisme Barr Bernstein de proposer l'ensemble des opérations à caractère commercial, faisant appel à des prestataires extérieurs.

**VU** la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et la vente de voyages ou de séjours vis-à-vis des organismes locaux

**VU** son décret d'application n°94-490 du 15 juin 1994 et les extensions en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1994

Le Conseil Municipal,  
Délibère et

**DECIDE** d'autoriser l'Office de Tourisme Barr Bernstein à réaliser les opérations liées à l'organisation et à la commercialisation de manifestations et de produits touristiques sur son territoire communal.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4 – Règlement du Cimetière**

Comme annoncé dans les informations du bulletin municipal, M. le Maire propose de compléter l'article 6 du règlement du cimetière en ajoutant le paragraphe suivant :

« Le stationnement de tout véhicule, à l'exception de ceux utilisés pour le service du cimetière, est interdit devant l'entrée du cimetière ».

En effet, ces derniers temps, il a été constaté à plusieurs reprises que des voitures stationnent devant l'entrée du cimetière et gênent de ce fait l'accès.

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**DECIDE** de compléter l'article 6 du règlement du Cimetière par « Le stationnement de tout véhicule, à l'exception de ceux utilisés pour le service du cimetière, est interdit devant l'entrée du cimetière ».

**CHARGE** M. le Maire de compléter l'arrêté existant

**Adopté à l'unanimité**

#### **5 - Proposition de M. PAYET Sébastien et Melle CLAUSS Jocelyne**

M. le Maire rappelle brièvement les faits exposés lors de la dernière séance :

Le 3 Juillet M. PAYET Sébastien et Melle CLAUSS Jocelyne lui ont adressé un courrier dans lequel, ils proposent de céder gratuitement à la Commune une partie de leur terrain qui est situé 11, Rue des Remparts, (partie accès au « Relais du Klevener » et en

échange de cette cession ils souhaiteraient obtenir un élargissement d'un mètre côté nord de leur propriété, c'est-à-dire du côté accès au sentier qui mène aux jardins.

Il rappelle que M. PAYET et Melle CLAUSS précisent dans leur courrier que leur proposition de céder gratuitement la partie du terrain côté ouest est maintenue même si la commune refuse l'élargissement demandé côté nord.

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**DECIDE** de ne pas donner suite à la proposition de M. PAYET Sébastien et de Melle CLAUSS Jocelyne, tant pour l'élargissement d'un mètre du côté nord de leur propriété, que pour la cession gratuite à la Commune d'une partie de leur terrain (partie accès au « Relais du Klevener »

**Adopté à 14 VOIX POUR – 1 ABSTENTION**

**M. Thierry FREY quitte la séance et donne procuration à M. le Maire**

**6 – Dénomination de Rue – Rectification dans un souci d'harmonisation avec la délibération de la ville de Barr**

Le 6 août la mairie de Barr a adressé la délibération prise par le Conseil Municipal de Barr concernant la dénomination de la voie d'accès au Collège de Heiligenstein, délibération que les deux communes devaient prendre puisque cette rue se trouve sur les deux bans. La Commune de Heiligenstein avait délibéré lors de la dernière séance et avait décidé de la nommer rue du « Thorenberg » Or, la Commune de Barr a orthographié « Thorenberg » sans h, car c'est indiqué de cette façon sur leurs plans cadastraux alors qu'à Heiligenstein « Thorenberg » s'écrit avec h. Dans un souci d'harmonisation, il est préférable que les deux communes orthographient la dénomination de cette rue de la même manière, soit « Torenberg » sans h.

Le Conseil Municipal  
Délibère et

ACCEPTE de modifier l'orthographe de la rue du « Torenberg », soit sans h.

CHARGE M. le Maire d'en informer les différents services concernés

**Adopté à l'unanimité**

**7 – Longueur de voirie**

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mars 1994 portant la longueur de la voirie communale à 11 005 ml

VU la rétrocession de la voirie du lotissement « Les Hauts de Heiligenstein » à la Commune en date du 7 Mars 2008

VU la création de la voie d'accès au Collège de Heiligenstein et au Jardin des sports, dénommée « Rue du Torenberg »

VU les mesures suivantes extraites du système géographique du Cadastre :

Rue de la Forêt	226 ml
Rue du Torenberg	184 ml

Le Conseil Municipal

Délibère et

**ACCEPTE** les mesures ci-dessus soit :

- Rue de la Forêt           226 ml
- Rue du Torenberg       184 ml

**PORTE** ainsi la longueur de la voirie communale à 11 415 ml

### **Adopté à l'unanimité**

## **8 – Rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service d'eau potable**

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2007 élaboré par le S.D.E.A. et la Commune portant sur le prix et la qualité, les besoins et les ressources en eau

Le Conseil Municipal  
Délibère et

**EMET** un avis favorable à ce rapport

### **Adopté à l'unanimité**

## **9 – Divers**

### **A – Piste cyclable desservant le « Collège de Heiligenstein »**

La piste cyclable tarde à être réalisée suite aux difficultés rencontrées par le Conseil Général pour l'acquisition des terrains tombant dans l'emprise du tracé. C'est pourquoi le Conseil Municipal demande à M. le Maire d'intervenir auprès du Conseil Général, car les enfants de Heiligenstein sont en danger s'ils empruntent le trajet supposé comporter la piste cyclable. D'une part, les enfants traversent la RD dans un virage sans aucune visibilité. D'autre part, aucun panneau ne signale leur présence aux automobilistes. Ce problème sera encore accru d'ici la fin du mois lorsqu'il commencera à faire nuit de bonne heure. L'éclairage est inexistant à cet endroit.

Après discussion, chacun convient que dans l'attente d'une solution, il serait souhaitable que les enfants fassent le tour par Barr et n'empruntent pas le chemin par le lotissement « Simonsbrunne » et le « Sonderweg ». Dès demain, M. le Maire adressera un courrier aux parents, leur demandant de respecter ces directives avant qu'un drame ne se produise. Et un courrier sera également adressé au Conseil Général.

### **B – Local pour la section « Tir » au jardin des sports**

M. Jean-Georges KARL demande s'il y a eu une évolution depuis la dernière discussion concernant le local réservé à la section « Tir » de Heiligenstein au jardin des sports. Dans le marché, il est prévu que la dalle béton s'arrête au pas de tir et qu'au-delà le sol soit recouvert d'une couche de gravier. La section de « Tir » aurait souhaité que la dalle en béton soit étendue à l'ensemble du local. Si celle-ci doit être mise en place, se pose alors la question de qui prend en charge son coût ? Aucune réponse n'est donnée à ce jour.

### **C – Chemin du « Hoeffelweg »**

Suite aux derniers orages, de nombreux trous présentant un danger sont à déplorer dans le chemin du « Hoeffelweg ». Ces trous sont situés sur le ban de Gertwiller. M. le Maire se mettra en rapport avec son collègue Maire de Gertwiller.

### **D – Toiture de la Mairie**

Lors de la dernière séance, le problème de la toiture de la mairie avait été soulevé (cf point D du divers). Les premiers devis ont été réceptionnés ainsi qu'une réponse de l'Architecte des Bâtiments de France.

Celui-ci préconise de l'ardoise naturelle à poser au clou ou au crochet. M. le Maire rappelle que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est un avis conforme puisqu'il y a co-visibilité avec la Fontaine de l'Ours.

Il conviendrait maintenant de faire un choix : à savoir si il vaut mieux s'en tenir à une réparation ou s'il vaudrait mieux procéder à la réfection totale, sachant que pour la réfection totale il faudra se conformer à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Par ailleurs, les travaux ne pourront plus être réalisés avant l'été prochain, compte tenu des démarches administratives à effectuer avant les travaux.

Les conseillers sont plutôt favorables à une réfection totale quitte à colmater les jours pour limiter les infiltrations cet hiver. Mais cependant, ils demandent que Monsieur le Maire fasse chiffrer la différence du coût entre des tuiles et de l'ardoise naturelle imposée par l'Architecte des Bâtiments de France.

### **E – Arrivée du Pasteur GEYER**

M. le Maire rappelle aux conseillers le Culte d'accueil et d'installation du Pasteur Jacques GEYER en l'église de Heiligenstein. Ce culte sera suivi d'un vin d'honneur dans la salle Ehret Wantz de la Mairie de Heiligenstein.

La séance est levée à 21 h 45.



Le Maire :

*Marcel Kirstetter*

# INFORMATIONS DIVERSES

## 1 – Calendrier des manifestations

<b>Dates</b>	<b>Manifestations</b>
Dimanche 28 Septembre 2008	Fête Paroissiale
Vendredi 31 Octobre 2008	Assemblée Générale D'TRAJMETZLE au Caveau de la Mairie

## 2 – Salon des services à la personne

- Vous avez besoin d'une aide à domicile ou vous cherchez à faire réaliser chez vous des prestations de type : aide-ménagère, repassage, garde d'enfants, petits travaux de jardinage, homme toutes mains, soutien scolaire, etc...
- Vous voulez connaître les mesures sociales et fiscales permettant de réduire le coût de ces prestations
- Vous souhaitez en savoir davantage sur les formalités administratives en cas de recours à ces services
- Vous êtes intéressé(e) par une formation aux métiers de l'aide à domicile, vous recherchez du travail dans ce secteur

**RENDEZ-VOUS** au :

**SALON DES SERVICES A LA PERSONNE  
LE MERCREDI 8 OCTOBRE 2008  
DE 10 H 00 A 12 H 30 ET DE 14 H 00 A 17 H 00  
SALLE DES TANZMATTEN A SELESTAT**

Des professionnels seront à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions.

**Entrée gratuite**

Pour tout renseignement : **ADAC au 03 88 92 12 10** ou [info@adac-selestat.com](mailto:info@adac-selestat.com)

## 3 –Enlèvement d'épaves

**MP AUTOS A SAALES** propose :

- l'enlèvement gratuit d'épaves automobiles quelques soient leur type, ainsi que tous types de ferrailles.
- le rachat du véhicule destiné à la casse, à condition que celui-ci soit complet, et ceci jusqu'au 31 septembre 2008

Renseignements : 03 88 97 79 77

## 4 – Qi Gong à Heiligenstein

Cours collectifs :

Le Lundi de 9 h à 10 h 30 - Salle Ehret Wantz (Mairie)

Cours d' **1 H 30** = 75 € /Trimestre

**Contactez Nadia au 06 87 41 85 82**

Séance découverte offerte. Pas de cours collectifs, pendant les vacances scolaires